

Huit syndicats en conflit  
obtiennent une entente

Pages 6-7

15 septembre  
2000

478



# nouvelles

# Santé:

*La Commission d'étude  
sur les services de santé  
et les services sociaux débute*

# pour vraiment y voir clair !





est l'organe officiel  
de la Confédération  
des syndicats nationaux  
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,  
il est tiré à 24 000 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans les syndicats de la CSN  
à travers le Québec.

**Coordination**

Louis-Serge Houle  
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

**Rédaction**

L'équipe du Service  
de l'information de la CSN

**Photographes**

Alain Chagnon  
Clément Allard  
Jean-Noël Sanscartier  
Archives CSN  
Contributions militantes  
Photographies de la couverture :  
Alain Chagnon

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Conception graphique**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

**Mise en page**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Louis-Serge Houle

**Numérisation photo**

Louis-Serge Houle

**Films**

Graphique-Couleur

**Impression**

Les syndiqués CSN  
de l'imprimerie L'Éclaireur  
de Beauceville

**Distribution**

L'équipe du Service de distribution  
de la CSN, avec la collaboration  
de membres du Syndicat de l'alimen-  
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en  
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre  
d'exemplaires reçus :  
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN**

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN  
Envoi de poste  
publication  
no de convention : 1435388

**Logo de la Marche**

Rouleau/Paquin Design

**BILLET**  
Jean-Pierre  
Pare

# Être souverainiste

Être souverainiste, dans ce nouveau Nouveau Monde où les frontières sont de plus en plus une vue de l'esprit, ce n'est pas seulement combattre les dragons de la nouvelle *lingua franca* — ça fait quand même bizarre de dire de la langue anglaise qu'elle est *franca*, non ?

Être souverainiste, ce n'est pas seulement encourager (subventionner ?) les innombrables organismes culturels, troupes de théâtre, maisons d'édition, producteurs de films et de séries télévisées plus ou moins insipides, etc., qui, souvent à bout de bras et à coups d'économies de bouts de chandelles, réussissent à sauver notre culture de la *louisianisation* à laquelle elle n'échapperait sûrement pas si on la laissait entre les mains d'Ottawa et de ses obsessions *multiculturalistes*.

Être souverainiste, ce n'est pas seulement verser des centaines et des centaines de millions en subventions à des entreprises du domaine de l'informatique pour aider le Québec à développer une expertise qui lui permet déjà de faire bonne figure dans la nouvelle économie du savoir.

Être souverainiste, ce n'est pas seulement s'opposer toutes griffes dehors, en apparence du moins, aux multiples tentatives d'intrusion des fédéraux, qui sont en réalité des tentatives d'humiliation, dans les champs de juridiction historiques du Québec comme la santé et l'éducation.



Être souverainiste, ce devrait être AÚSSI affirmer clairement sa différence en faisant un pied de nez aux puissants de ce monde, ces *Chief Executive Officers* de multinationales et autres bonzes du FMI ou du G7, dont les plans, concoctés dans les divers Mount Stephen Club de la terre, consistent essentiellement à niveler par le bas, le plus bas possible, les droits et les pouvoirs des travailleurs. Le premier de ces droits qui indisposent les puissants est évidemment celui de s'organiser pour résister, pour se faire respecter, c'est-à-dire le droit de se syndiquer.

À la lumière de ses intentions qu'il a annoncées en matière de lois du travail, pourra-t-on dire encore du gouvernement Bouchard qu'il est souverainiste ?

**Il y a  
40 ans  
déjà...**

Photo : Archives CSN



## La CTCC devient la CSN

Le 29 septembre 1960, lors de son 39<sup>e</sup> congrès, la CTCC devient la CSN. « Quand la chose à nommer change, il est normal que le nom change aussi », rapporte *Le Travail* en expliquant son passé « rigoureusement confessionnel ». Deux ans plus tard, en octobre, le comité exécutif présente, pour la toute première fois lors d'un congrès régulier, le nouveau logo de la centrale. De gauche à droite, Jacques Dion, Jean Marchand, Marcel Pepin et Adrien Plourde.



## La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux débute

# Santé : pour vraiment y voir clair !

Luc Latraverse

Au cours des prochaines semaines, les Québécoises et les Québécois seront de nouveau consultés sur l'organisation des services de santé. Cette fois-ci, seront-ils réellement écoutés.

Durant l'été, la grogne n'a cessé et le mécontentement s'est exacerbé dans le dossier de la santé. Il y en a qui sont *tannés d'être patients*, d'autres qui semblent tannés d'être médecins et réclament des hausses d'honoraires pour continuer à pratiquer. À peine remis des nombreuses enquêtes et commissions d'étude sur la question, encore secoués par les virages tous azimuts, ambulatoires ou autres, les Québécoises et les Québécois sont invités à dire ce qu'ils veulent en matière de santé et comment le gouvernement devrait les satisfaire, alors qu'on se plaît à leur rappeler qu'ils sont les plus taxés qui soient. C'est dans ce décor que siège la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, dirigée par l'ancien ministre péquiste Michel Clair.

**A**vant même que cette commission n'ait tenu une seule audience, on percevait qu'elle avait déjà certaines idées derrière la tête, alors que d'autres dimensions de la problématique de la santé ne semblent guère la préoccuper. Au

## Lanaudière

# Tannés d'être patients !

Dans toutes les régions, les récriminations envers le système de santé et de services sociaux se sont accumulées ces dernières années.

Elles soulèvent de nombreuses interrogations sur le partage des responsabilités, sur l'identification des objectifs pour satisfaire les besoins de la population, sur la coordination et l'allocation des ressources entre les intervenants de différents niveaux, ministère, régies, établissements, groupes professionnels, secteur public et secteur privé. La mobilisation se déploie pour se faire entendre presque partout. Dans Lanaudière, on assiste à

un exemple de cette émergence de la solidarité régionale où la CSN est un acteur important : la *Coalition des citoyens et des citoyennes tannés d'attendre*.

Comme le précise le président de la coalition, Marc Valade, Lanaudière est la région qui est la plus en retard sur la moyenne québécoise en matière de santé. Seulement 1,16 médecin par mille habitants, contre 1,93 en moyenne au Québec. Une population qui doit attendre et attendre pour obtenir des services, même s'ils pourraient être disponibles dans la région, parce que les budgets n'ont pas été alloués. Un déficit régional de 80 millions qui avait fait l'objet d'une promesse électorale des pé-

quistes en 1998, promesse qui n'a pas été remplie. Conséquence : les gens vont se faire traiter à Montréal ou ailleurs et cela leur coûte plus cher tout en engorgeant les services de

ces régions qui, elles aussi, subissent des compressions. C'est une perte pour les familles, pour les entreprises et pour l'économie régionale.



Marc Valade





lendemain de l'entente fédérale-provinciale sur le financement des services de santé et sur les transferts, la vice-présidente de la CSN,



Denise Boucher

Denise Boucher, estimait que la Commission Clair a encore moins de raisons qu'elle n'en a jamais eu de continuer à sonder la population sur des hypothèses de privatisation ou de désengagement de l'État, qui visent toutes à augmenter la contribution des usagers ou à réduire l'assiette de services. La CSN a rappelé que le Québec est la province qui dépense le moins par habitant au Canada au chapitre de la santé et qu'il n'y a aucune fierté à tirer d'un tel classement.

### Un réalignement clair

C'est pourquoi la CSN a pressé le ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, et les membres de la commission Clair de lever leurs hypothèses de privatisation des services sociaux et de santé pour se pencher davantage sur les vraies problèmes : la revitalisation du personnel à tous les niveaux, l'organisation des services, la pratique médicale, la rémunération à l'acte des médecins et le renforcement des services de première ligne. Pour la CSN, les pressions qui pèsent le plus sur l'accroissement des coûts globaux de santé ne découlent pas du vieillissement de la population, mais de la hausse des prix des médicaments et du mode de rémunération à l'acte des médecins.

De son côté, Louis Roy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), renchérit sur les insinuations qui accompagnent la consultation de la commission Clair. « Quand il est question d'organisation du travail, ce



Celui que l'on surnomme le père de notre régime de santé, Claude Castonguay, un tenant de la privatisation des services, était présent au *Forum des experts*.



Michel Clair, ex-président du Conseil du trésor du gouvernement péquiste durant les années 80, a invité des *experts* à s'exprimer sur les soins de santé, lors des travaux de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, à Montréal.

n'est nullement en rapport avec la synergie entre les niveaux d'établissements et entre les personnels soignants ou relativement à l'encadrement de la pratique médicale, des cliniques privées, des effectifs ou de la rémunération des médecins,

mais uniquement pour envisager comment les services de soutien, alimentaires, d'hébergement et autres pourraient être privatisés. Il n'y a pratiquement rien sur la première ligne, les CLSC et les soins à domicile », a-t-il indiqué.

De même, Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnels, note : « La santé mentale et les services sociaux ne figurent pas dans les préoccupations primordiales de la commission Clair. En plus de la montée des problèmes liés à la santé mentale chez les jeunes et les adultes, les transferts de bénéficiaires dans la communauté ou dans d'autres établissements ne sont pas accompagnés des ressources adéquates. Par ailleurs, il y a une surcharge de travail pour ceux qui œuvrent au niveau de la protection de la jeunesse, ce qui accroît le risque que des jeunes soient mal ou insuffisamment suivis. On ne parle aucunement des approches alternatives de santé et l'heure est venue de les introduire dans le système. »

À l'ouverture de la commission Clair, les problèmes sont clairement identifiés. La commission saura-t-elle identifier les solutions qui répondent aux besoins de la population ?



## La pratique médicale

# Au cœur de la crise des services

**M**anifestation populaire à Shawinigan, où les médecins du Centre hospitalier de la Haute-Mauricie ont menacé de démissionner en bloc en provoquant la fermeture de l'urgence et du service d'obstétrique parce qu'ils ne suffisaient plus à la tâche. Les médecins revendiquaient une hausse d'honoraires pour attirer des suppléants. La crise s'est momentanément résorbée ces jours derniers, avec l'engagement de la ministre Pauline Marois à revoir les plans d'effectifs médicaux. Pour la CSN, ce n'est pas juste une question d'argent, même si les médecins du Québec sont les moins bien payés au Canada. Les fameux plans d'effectifs n'ont jamais été mis en vigueur.

En outre, le cœur du problème réside d'abord dans le statut d'entrepreneur du médecin généraliste qui peut pratiquer exclusivement en cabinet privé sans trop d'obligation de répondre aux besoins des établissements de soins aigus ou de soins de longue durée. Plus de 80 pour cent des omnipraticiens œuvrent en cabinet privé. D'autre part, la rémunération à l'acte, qui pousse les médecins à atteindre le plus rapidement leur quota de revenus, les incite fortement à négliger une approche plus humaine et un service centré sur la clientèle en établissements ou à domicile. C'est le triomphe de la médecine *fast-food*, sans égard aux objectifs et aux besoins de santé, encore moins à la prévention.



La population de Shawinigan s'est mobilisée pour exiger des soins de santé adéquats. La secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, et le président Marc Laviolette et le président du Conseil central du Cœur du Québec, Michel Angers, ont participé à ce rassemblement.

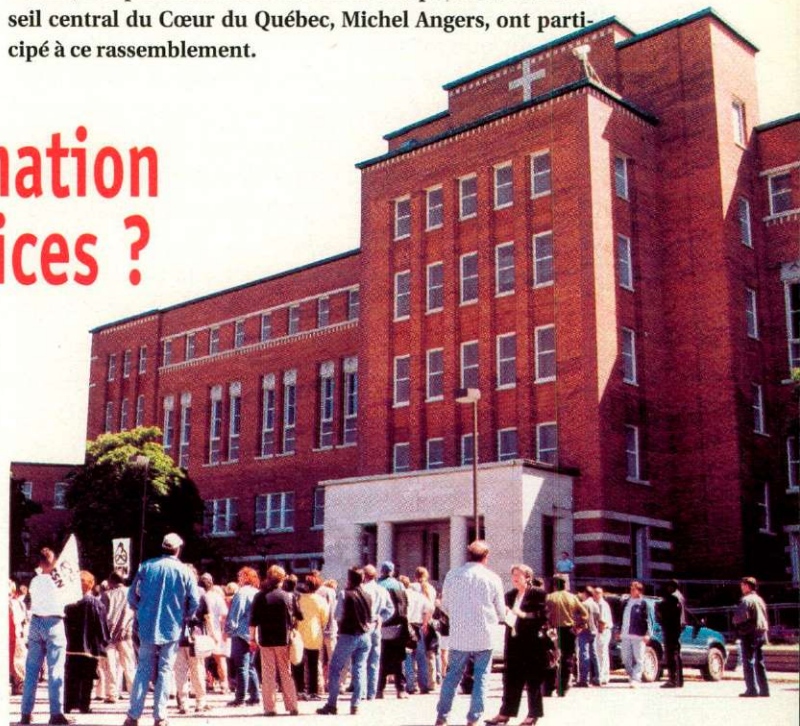
## Services sociaux

# La « désins » : transformation ou compression des services ?

**A**u début de septembre, les parents des bénéficiaires de l'Hôpital Rivière-des-prairies, à Montréal, manifestaient devant l'entrée de l'établissement avec les éducateurs et les autres employés membres de la CSN, pour protester contre la fermeture progressive de ce centre psychiatrique. Depuis plusieurs mois, ils réclament un plan de suivi qui garantisse la qualité des services dans les ressources externes où la direction veut placer les bénéficiaires qui, dans plusieurs cas, résident à l'hôpital depuis plus de vingt ans. Ils n'ont toujours pas de réponse à leurs inquiétudes.

Un groupe de militantes et de militants de la CSN œuvrant

dans le domaine de la santé mentale traçait un bilan de la situation en juin dernier qui se résume ainsi : les services ne suivent pas les patients. Ils notent que le développement de ressources suffisantes en dehors des institutions ne s'est jamais matérialisé. Peu de personnel compétent a été transféré et la formation du personnel souffre toujours d'importantes lacunes. D'autre part, les CLSC, à qui on a confié la tâche de s'occuper des personnes sorties des institutions, ne disposent pas, dans la plupart des cas, des ressources pour s'acquitter de cette mission. En conséquence, des clientèles sont pratiquement laissées à elles-mêmes, en particulier les



Une centaine de travailleuses et travailleurs et des parents de bénéficiaires ont manifesté devant l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour protester contre la fermeture progressive de ce centre psychiatrique.

jeunes et les enfants, ainsi que les cas plus lourds. Les services d'appui aux familles concernées sont à peu près inexistantes. On assiste donc à un ac-

croissement de l'itinérance, de l'incarcération et de l'hospitalisation de cas de psychiatrie dans les hôpitaux de soins aigus.



# Tenir une minute de plus !

Cet été, huit syndicats en conflit ont renouvelé leur convention collective

Michel Crête et Louis-Serge Houle

Les syndicats réussissent, pour la très grande majorité d'entre eux, à s'entendre avec leur employeur sans conflit. C'est, bien sûr, la norme. Mais devant le mépris affiché par leur patron, qui refuse de partager les fruits du travail en bonifiant les salaires, en améliorant les conditions de travail ou simplement en reconnaissant leur volonté de se syndiquer, des travailleuses et des travailleurs doivent se lever pour résister aux manœuvres patronales et dresser des piquets de grève. Cet été, et ça ne s'était pas vu depuis plusieurs années, pas moins de huit syndicats ont renouvelé leur contrat de travail après avoir vécu un conflit, souvent long et difficile. Durant ce combat pour la dignité, les syndiqué-es ont dû faire preuve de beaucoup de détermination pour tenir une minute de plus que leur patron et atteindre leurs objectifs de négociation. Voici, en quelques lignes, le contenu de ces ententes.

## ■ Au Bas-Saint-Laurent, on respire mieux

Secouée par plusieurs conflits de travail qui perduraient, dans certains cas, depuis deux ans, la région du Bas-Saint-Laurent reprend peu à peu son souffle. Dans ce coin du Québec reconnu pour son hospitalité, on aurait dit que les patrons s'étaient donné le mot pour découper les droits des syndiqué-es.

Luttant pour renouer avec la négociation regroupée depuis le 21 septembre 1998, les travailleurs de deux concessionnaires automobiles (Michaud

et Rousseau), réunis au sein du Syndicat national des employés de garages de Rimouski, viennent de voir leur persévérance porter ses fruits en atteignant leur objectif. Le 5 juillet pour ceux de Michaud Automobiles, et le 26 juillet pour ceux de Rousseau Automobiles, des ententes sont survenues prévoyant l'uniformisation des conditions de travail chez les concessionnaires de la ville.

Après 48 années de négociations regroupées, ce syndicat

avait dû accepter, il y a quatre ans, de négocier par établissement, devant les difficultés financières de certains garages. Voyant leurs conditions de travail s'effriter, ces travailleurs ont donc entrepris une bataille pour faire échec aux tentatives patronales et ont finalement atteint leur objectif en rejoignant leurs camarades syndiqués de deux autres concessionnaires qui s'étaient déjà

entendus l'année dernière.

À quelques kilomètres de là, les syndiqués de Prima Auto, membres du Syndicat des employés de garages de Rivière-du-Loup, ont mis fin à leur grève tournante, entreprise il y a plus d'un an, en atteignant eux aussi leur objectif d'uniformiser les conditions de travail avec les autres syndiqués de la municipalité œuvrant dans leur secteur.

Seule ombre au tableau dans cette région, la grève des employé-es du Maxi de Mont-Joli, commencée le 17 juin 1999, qui luttent toujours pour contrecarrer les intentions du géant de l'alimentation Loblav de revoir de fond en comble la convention collective, notamment en convertissant tous les postes à temps complet en postes à temps partiel ou, même, sur appel.

## ■ Bertrand Croft, sorti du Moyen Âge

Deux semaines seulement après avoir entrepris une grève, les 28 travailleuses de Bertrand Croft, une entreprise manufacturière de textile de Chicoutimi, sont rentrées au travail satisfaites d'avoir fait reculer leur patron sur un point crucial de la convention qu'elles tentaient de corriger depuis trois négociations : le plan boni.

Ce mode de rémunération à la pièce, sorti du Moyen Âge, qui a fait la fortune de tant de manufacturiers, permettait à l'employeur de toujours tenir le haut du pavé en divisant les ouvrières entre elles et en re-

courant à des mesures disciplinaires de façon arbitraire si elles ne réalisaient pas des objectifs précis qui changeaient au gré de l'humeur de la directrice. Mais elles se sont tenu debout et ont obtenu un système de rémunération à l'heure avec des hausses de salaires de six pour cent sur trois ans. L'entente leur a aussi permis de faire plusieurs autres gains.



En plus d'atteindre son objectif d'uniformiser les conditions de travail, le syndicat a fait plusieurs gains au chapitre de la rémunération. De gauche à droite, Jacques Bélanger, Yvon Dubé, Antonin Harvey et Jean-Louis Voyer.







### ■ Saint-Barnabé : les salaires indexés au coût de la vie

Il n'y a pas de petit conflit. Les quatre cols bleus de la municipalité de Saint-Barnabé, dans la Mauricie, en savent quelque chose. En grève depuis 13 mois, ils se butaient à un employeur particulièrement vorace. Le 10 juillet, ces travailleurs ont unanimement voté en faveur d'un nouveau contrat de travail au terme de l'intervention salutaire d'un médiateur. D'une durée de quatre ans, rétroactive au 1<sup>er</sup>

janvier 1999, la convention collective satisfait en tous points les objectifs syndicaux. Les taux de salaire seront indexés annuellement au coût de la vie, prévoyant même un minimum de 2,5 pour cent par année, en plus d'une autre augmentation dans les échelons correspondant à 2 pour cent. La retraite, les congés (personnels et maladie), ainsi que le plancher d'emploi ont aussi été bonifiés.



Les travailleuses de la Caisse pop de Barraute ont apprécié l'appui de la population durant leur conflit.

### ■ Caisse pop de Barraute : première convention collective

Ayant obtenu leur accréditation en octobre 1998, les 17 travailleuses de la Caisse populaire de Barraute, en Abitibi, ont dû faire la grève durant deux mois pour conclure leur première convention collective. C'est à 77 pour cent qu'elles ont accepté l'entente de principe qui améliore de façon substantielle leurs conditions de travail. Au niveau salarial, elles ont obtenu six pour cent à la signature et bénéficieront de hausses de trois pour cent

pour chacune des deux prochaines années. Un régime de vacances et des congés mobiles (trois) et fériés (11) ont été instaurés ainsi qu'une formule d'ancienneté et un programme de formation. Ces travailleuses avaient reçu des appuis importants de la population et des sociétaires, lors de l'assemblée des membres de la caisse, peu avant le règlement intervenu le 5 juillet.

### ■ Multi-Markes : objectifs atteints

Au terme d'un conflit de sept mois, les 48 employées de bureau de la boulangerie Multi-Markes, à Laval, ont obtenu ce qu'elles souhaitaient depuis fort longtemps. En grève depuis le 3 décembre, elles ont repris le travail progressivement en juillet. C'est à 87 pour cent qu'elles se sont prononcées en faveur du nouveau contrat de travail.

D'une durée de quarante mois, il est assorti d'augmentations de salaire variant de 11 à 18 pour cent pour les em-

ployées régulières et de 22 à 32 pour cent pour les travailleuses occasionnelles. Ces salariées recevront également un montant forfaitaire se situant entre 1300 et 2600 dollars. Elles ont aussi réussi à protéger leur emploi contre le travail du personnel cadre et la sous-traitance, les enjeux majeurs de la grève. Les travailleuses ont aussi obtenu la création d'un régime de retraite et d'autres avantages au chapitre des congés.



Les employées de Multi-Markes ont manifesté à plusieurs reprises depuis le début du conflit, en décembre 1999.

### ■ Rôtisserie Saint-Hubert de Drummondville

En lock-out depuis le 20 avril dernier, les 120 employé-es de la Rôtisserie Saint-Hubert de Drummondville ont dit oui à un contrat de travail de trois ans qui améliore leurs conditions de travail et maintient en très grande partie les avantages négociés dans le passé. Outre les hausses salariales (10 pour cent pour les employés qui ne sont pas à pourboire), nos camarades conservent leur ban-

que de congés et leur prime de travail de soir, qu'aurait bien voulu abolir l'employeur.

De plus, les livreurs recevront une augmentation de 0,50 \$ l'heure lorsqu'ils utiliseront leur automobile. Les serveuses voient aussi leur charge de travail diminuée. Les serveuses à temps partiel pourront, par ailleurs, travailler plus d'heures par semaine.





# Un automne chaud sur tous

Maroussia Kishka

**Un Code du travail vétuste, d'autres lois du travail à modifier ou à faire respecter, des patrons obtus qui refusent à leurs travailleurs l'accès à la syndicalisation, la Loi 124 sur les municipalités, la Marche mondiale des femmes : l'agenda de la CSN sera particulièrement chargé cet automne.**

L'été 2000 a été calme, dit-on. Mais pas pour tout le monde. Une quarantaine de jeunes du restaurant McDonald de la rue Peel, à Montréal, ont causé toute une surprise en décidant d'affronter à nouveau ce géant de la restauration rapide pour faire reconnaître leur droit de se syndiquer. La CSN a immédiatement décidé d'appuyer et de soutenir leur lutte jusqu'au bout. Car encore aujourd'hui, des employeurs déploient tout un arsenal pour empêcher l'exercice de ce droit fondamental. La centrale syndicale a même décidé de faire des luttes de reconnaissance syndicale la première de ses priorités cette année.

Même si, pour la neuvième année consécutive, la croissance économique se poursuit, le taux de syndicalisation diminue. Sous prétexte qu'il faut li-



Marc Laviolette

## McDonald

### Symbole de l'antisyndicalisme

Passé maître dans l'art de dissuader ses employés de se syndiquer, McDonald est un symbole d'antisyndicalisme. Les tactiques dilatoires de ce géant du *fast-food* illustrent à quel point le Code du travail s'embarque dans des délais indus. De 1995 à 1998, le nombre de requêtes en accréditation en attente d'une réponse est passé de 644 à 1699. Quand ils ont décidé de se regrouper en syndicat, les 40 jeunes employés de McDonald, rue Peel à Montréal, savaient qu'ils devraient

s'armer de patience et de ruse. Ils connaissent aussi les revers d'autres jeunes face à McDo.

« Nous étions informés. Nous étions prêts et capables de réagir, dit Pascal McDuff, président du syndicat. Même s'il y a eu des échecs, cette fois-ci nous croyons que nous pouvons réussir. Il ne faut pas baisser les bras. Même si c'est une multinationale, McDo n'est pas au-dessus des lois. Le respect du monde ça compte. »

Thérèse Jean



Maxime Crompt, Sébastien Clum et Pascal McDuff.

## Santé-sécurité

### Priorité prévention partout

Quelque 600 militants syndicaux de la CSN, de la FTQ, de la CSD et de la CSQ se sont réunis, le 13 septembre, pour lancer une campagne unitaire axée sur la prévention dans l'ensemble des milieux de travail au Québec.

En effet, vingt ans après l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, à peine

13,6 pour cent des travailleuses et des travailleurs du Québec bénéficient de l'ensemble de cette réglementation, alors que la grande majorité des lésions — accidents et maladies — causées par le travail et déclarées à la CSST au cours de l'année 1999 proviennent des secteurs qui n'ont pas été déclarés prioritaires.

Henri Jalbert



Le 13 septembre, plus de 600 militants syndicaux ont manifesté pour réclamer que l'ensemble de la réglementation en santé et sécurité du travail s'applique partout.



# les fronts

Photos :  
Alain Chagnon

béraliser les règles du marché du travail pour faire face à la mondialisation de l'économie, les employeurs tentent de restreindre, de plus en plus et par toutes sortes de tactiques, le droit de se syndiquer. « C'est pourquoi il est important qu'on soutienne les luttes de reconnaissance syndicale », affirme le président de la CSN, Marc Laviolette.

Les jeunes du McDo de la rue Peel ne sont pas les seuls à mener une telle bataille. Ceux du portail Canoë de Quebecor, sur Internet, ont aussi déposé une requête en accréditation cet été. Là encore, la riposte ne s'est pas fait attendre. Les deux tiers des employés ont été congédiés. D'autres travailleurs luttent depuis plus de deux ans. C'est le cas des travailleurs et travailleuses de la National Metal Finishing, un fabricant de voilures d'ailes d'avion à Saint-Janvier, sans oublier ceux et celles qui font face à des employeurs qui, pour se débarrasser du syndicat, se tournent vers la sous-traitance.

## Piscines et pataugeoires à Anjou L'article 45 encore bafoué

**M**algré tous les problèmes qu'il cause en raison de son interprétation pour le moins relâchée, la ministre Lemieux dit vouloir « assouplir » le fameux article 45 du Code du travail, supposé assurer le transfert des emplois et des conditions de travail des syndiqué-es, lors de cession ou de vente d'activités.

Les cas de syndicats aux prises avec des patrons qui veulent se débarrasser d'eux sont légion. Comme à Anjou, où le syndicat des employés municipaux, secteur piscines et pataugeoires, tente de négocier dans un contexte difficile. Regroupant une soixantaine de

jeunes employés saisonniers, ce syndicat était accrédité le 17 mars 1993. Il a négocié et signé avec la Ville une première convention collective venant à échéance le 31 décembre 1995, mais en juin 1994, la Ville en confiait la gestion des activités reliées à l'utilisation de ses piscines et pataugeoires extérieures à la compagnie SODEM.

Depuis ce transfert, SODEM a refusé toute négociation avec le syndicat et entrepris, conjointement avec la Ville, une guérilla judiciaire interminable. Le 28 juin 2000, après cinq ans de procédures, le juge Robert Burns rendait enfin une décision favorable au syndicat,

### Une réforme qui presse

La CSN ira au front non seulement pour soutenir les luttes de reconnaissance syndicale, mais aussi pour obtenir une réforme des lois du travail. « Jusqu'à maintenant, on n'a eu droit seulement qu'à des promesses généreuses », souligne Marc Laviolette.

Sur le front social, le financement et le développement des services publics seront le principal enjeu. La CSN entend aussi prendre une part active à deux événements majeurs pour le partage de la richesse et le respect des droits démocratiques et sociaux : la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté cet automne (voir page 13) et le sommet parallèle qui se tiendra lors de la rencontre des premiers ministres des Amériques d'avril prochain à Québec pour l'établissement d'une zone de libre-échange à l'échelle continentale.

enjoignant la compagnie SODEM à négocier de bonne foi. S'acharnant dans cette logique conflictuelle, le 27 juillet, la Ville et SODEM déposaient une requête en révision judi-

ciaire pour faire annuler ledit jugement en Cour supérieure. Le cirque juridique se poursuit.

Henri Goulet

## Équité salariale Pour en finir avec la discrimination

**D**ans tous les secteurs, l'équité salariale sera à l'avant-scène au cours des prochains mois. Du côté du privé, il reste à peine plus d'un an aux employeurs visés par la Loi sur l'équité salariale pour finaliser les programmes. Dans le secteur public, les travaux amorcés avec le gouvernement, à la suite de l'entente intervenue l'an dernier, doivent aussi trouver leur aboutissement au cours de la prochaine année. Aussi la CSN

devra-t-elle mener à terme les poursuites judiciaires entreprises contre la Commission de

l'équité salariale et suivre les enquêtes menées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans les syndicats de ce secteur.

L'équité salariale constitue un enjeu majeur pour les femmes qui souhaitent que ce principe se transforme en argent sonnante.

Jacqueline Rodrigue



Guillaume Poitras et Yves Forget, membres du comité exécutif.





En lock-out depuis le 9 juillet

## Les employés de L'Auberge de la Rive maintiennent le boycottage

Henri Goulet

L'été a été mouvementé pour les 64 membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de L'Auberge de la Rive à Sorel. L'automne ne s'annonce pas très radieux et l'hiver pourrait aussi être très rigoureux. Pour contrer le mépris de leur employeur qui leur imposait des reculs importants dans le cadre de la négociation de leur quatrième convention collective, les 7 et 8 juillet, ils ont déclenché une grève de 48 heures pour se retrouver aussitôt en lock-out le 9 juillet. Au moment d'aller sous presse, ils le sont toujours.



Les travailleuses et les travailleurs de L'Auberge de la Rive de Sorel ont manifesté à plusieurs reprises depuis le début de l'été.

**L**es riches propriétaires de L'Auberge sont du genre à avoir parfaitement intégré les nouvelles tendances en matière de relations de travail : précariser un maximum de postes de travail tout en limitant au minimum les hausses salariales. Pour des salaires moyens d'environ 7,47 dollars l'heure, comme de vieux pingres, ils ont plafonné leurs offres au taux de l'inflation (IPC), avec un maximum de deux

pour cent par année pour chacune des trois années de la convention.

Le 10 août, les syndiqués répliquaient avec une campagne de boycottage de L'Auberge, bénéficiant automatiquement de l'appui d'une grande majorité d'organisations syndicales et professionnelles de la région. Cette riposte tous azimuts a ébranlé les propriétaires qui n'avaient pourtant pas hésité à utiliser toute la panoplie de

moyens pour faire plier le syndicat, dont le recours aux tribunaux, aux briseurs de grève, à l'intimidation, au harcèlement et à la provocation.

Le boycottage a toutefois produit ses effets. Il affecte déjà les réservations et il commence à diluer un brin l'ardeur antisyndicale des propriétaires. Le 11 septembre, les négociations ont repris en présence d'un conciliateur et elles se poursuivent toujours.

En grève depuis le 15 juin

## Au tour de Norton de faire sa part

Roger Deslauriers

En grève depuis le 15 juin, les 105 travailleurs de l'usine Norton de Shawinigan ont rejeté à l'unanimité, le 19 juillet, des offres que la compagnie qualifiait de globales et finales. Les travailleurs se heurtent à une multinationale qui, après avoir obtenu d'eux qu'ils contribuent en 1998 à la relance de l'entreprise, refuse maintenant de leur redonner leur juste part.

**V**enu les appuyer le 14 septembre, le président de la CSN interpellait ainsi la compagnie : « Les deux enjeux qui restent en litige, celui du régime de retraite et celui des salaires, doivent trouver leur solution dans les plus brefs délais. La compagnie doit s'asseoir et négocier. Il est inacceptable que les pourparlers n'aient pas repris depuis le dépôt de leurs dernières offres », a-t-il déclaré.

Les parties, qui ont réglé les clauses non pécuniaires, restent à une bonne distance l'une de l'autre sur la question des salaires et sur les bonifications à apporter au fonds de pension. La dernière offre patro-



Accompagnant le président Marc Laviolette sur la ligne de piquetage, le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron, a enjoint Norton à faire de la négociation sa priorité : « Elle possède les moyens de satisfaire ses employés. Ce sont eux qui ont accepté des concessions importantes pour que l'entreprise se lance à l'assaut de nouveaux marchés. Ils méritent beaucoup plus d'égards que ce que leur accorde Norton. » Le président du Conseil central du Cœur du Québec Michel Angers s'est aussi adressé aux travailleurs.

Photo : Jean-Noël Sanscartier

nale comportait des augmentations de 4,5 pour cent sur trois ans, loin de ce qui se négocie dans le secteur. Elle était loin de rejoindre les attentes

légitimes des travailleurs concernant le régime de retraite, allant jusqu'à rompre des règles de négociation établies depuis sa mise sur pied.



## STCUM

### Un bon règlement... arraché de justesse

Après d'âpres discussions touchant le congé de cotisation à la caisse de retraite que tenait à s'octroyer la STCUM, une entente est intervenue le 13 juin, permettant de justesse d'éviter la grève. Entérinée à 60 pour cent par les quelque 2000 membres du Syndicat du transport de Montréal (FEESP-CSN), elle profitera principalement aux employés temporaires, soit près de 250 travailleurs, qui bénéficieront désormais des mêmes primes, jours fériés, congés de maladie et assurances collec-



Les membres CSN de la STCUM ont manifesté à plusieurs reprises au printemps, votant même en faveur de la grève générale le 28 mai.

Photo : Alain Chagnon

tives que les employés permanents. L'entente prévoit une hausse de salaire de deux, trois et trois pour cent. Le syndicat a accepté que l'employeur prenne un congé de cotisation jusqu'au 31

décembre 2002, qui s'applique également aux travailleurs. Les surplus de la caisse de retraite permettront un ajustement rétroactif des rentes des retraités.

L.L.

## Municipalité de Moisie

### Un conflit qui coûte plus cher que les demandes syndicales

Le maire de Moisie, Blondin Beaulieu, semble avoir une bien drôle de conception de la bonne gestion publique puisqu'il a engagé déjà plus de frais, au-delà de 30 000 dollars, reliés au non-renouvellement de

la convention collective, que la somme des demandes syndicales pour les trois prochaines années. Les neuf employés de la petite municipalité de 1046 habitants de la Côte-Nord poursuivent donc leur grève entamée

le 26 avril dernier. Durant ce temps, les contribuables attendent les élections prévues pour novembre. Une autre rencontre de conciliation aura lieu les 19 et 20 septembre.

Luc L.

## Industries Davie

### Marche de l'espoir

Plusieurs centaines de travailleurs des Industries Davie, à Lévis, ont participé à une marche de solidarité, le 8 septembre, pour faire prendre conscience aux intervenants socio-économiques de la région des difficultés qu'ils vivent. « Le chantier est vide, a déclaré Richard Gauvin, président du syndicat des travailleurs du chantier. À peine 200 employé-es y œuvrent. Les travailleurs et leur famille sont aux prises avec des problèmes financiers et psychologiques. La plupart de nos membres sont sans em-



ploi et ne touchent plus de prestations d'assurance-emploi. De plus, par cette marche, nous voulons aussi dire que nous avons toujours l'espoir de travailler aux Industries Davie. » Le vice-président de la CSN, Roger Valois, le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, le secrétaire général du conseil central de Québec, Yves Fortin, ont participé à cette marche de solidarité.

M.C.

### Maison d'hébergement l'Entre-temps à Victoriaville En grève pour la dignité!

Syndiquées depuis 1988, les neuf intervenantes de la Maison d'hébergement l'Entre-temps à Victoriaville, membres du Syndicat des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés, sont en grève depuis le 5 août. Elles tentent, obstinément mais sans succès, de renouveler leur convention collective échue en 1996. Malgré trois séances de travail tenues au printemps en présence d'un conciliateur, le blocage demeure total. Selon l'avis du conciliateur, le conflit à la maison d'hébergement origine d'une profonde incompréhension entre le rôle du conseil d'administration et celui des employées au sein d'un organisme fonctionnant à la cogestion. Pour les intervenantes, ce blocage ne leur est donc pas imputable et elles exigent que les membres du conseil d'administration se mettent à table avec une réelle volonté de négocier.

H.G.



Les neuf intervenantes de la Maison d'hébergement l'Entre-temps à Victoriaville sont en grève depuis le 5 août.



### Non à l'intimidation

Plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'appel lancé par la FPJQ et la FNC-CSN en participant à la marche de soutien pour Michel Auger, journaliste au *Journal de Montréal*, victime d'un tireur dans le stationnement du quotidien de la rue Frontenac. Les intervenants ont pressé les pouvoirs législatifs d'intervenir pour mieux protéger les citoyens contre les attaques des groupes criminalisés. Michel Auger est membre du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (CSN).



Militante de tous les combats

## Décès de Léa Roback

Militante infatigable, Léa Roback s'est éteinte le 29 août dans sa 97<sup>e</sup> année. Féministe, syndicaliste, pacifiste, Léa Roback était de tous les combats. Lui rendant hommage, la CSN a dit garder le souvenir d'une pionnière dont l'engagement syndical et social a influencé l'ensemble de la société ainsi que le mouvement syndical. Son cœur et sa raison étaient tout entiers dévoués à l'avancement des droits de la personne, des travailleuses et des travailleurs, des femmes en particulier. Féministe convaincue, elle n'a jamais craint de sortir des sentiers battus



En novembre 1992, Léa Roback participait au colloque des employées de bureau, organisé par la CSN.

Photo : Alain Chagnon

pour faire valoir ses idéaux de justice, de solidarité et de paix. Léa Roback est en quelque sorte un phare qui a traversé ce siècle en éclairant bon nombre de cau-

ses. Ses combats et ses convictions resteront pour l'ensemble des femmes et des militants des modèles et des sources d'inspiration.

T.J.

Hard Travelin' de Woody Guthrie

## Hommage à la classe ouvrière

Woody Guthrie a joué un rôle culturel majeur au sein de la gauche américaine durant les années 40 et 50 et encore aujourd'hui, des artistes comme Bob Dylan et Bruce Springsteen affirment ouvertement leur affinité avec la tradition militante incarnée par Woody Guthrie. La compilation récente, par le Smithsonian, de quatre CD regroupant une partie de ses œuvres vient confirmer son influence



persistante. Le volume III, *Hard Travelin'*, regroupe 27 chansons portant sa griffe militante. Une de celles-ci, *Farmer-Labor Train*, écrite en 1948 en appui au candidat indépendant de gau-

che Henry A. Wallace, est un bel exemple de la vision politique qu'il véhicule. Il y intègre à grands traits l'idéologie du Farmer-Labor Party créé en 1920 et du Progressive Party fondé en 1924. Guthrie est convaincu que si agriculteurs et ouvriers, de toutes les ethnies, du Canada au Mexique, prenaient ensemble le même train de la solidarité, ils pourraient transformer la société.

H.G.



Le défilé des gais et lesbiennes

## Une première

Pour la toute première fois, le 6 août, les organisations syndicales québécoises, dont la CSN, ont participé au grand défilé de la fierté gaie et lesbienne Divers/Cité qui clôturait une semaine complète de festivités. Le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec avait son propre char allégorique pour rappeler les luttes des travailleuses et des travailleurs pour la reconnaissance des droits des gais et des lesbiennes. La trésorière du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Manon Perron, et la secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, ont participé à cet événement qui a attiré plus de 600 000 personnes dans les rues de Montréal.

Page 12 • NOUVELLES CSN 478 • 15 septembre 2000



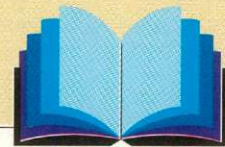
Le président du RETAQ (CSN), Yves Imbeault (au centre), lors d'une assemblée générale au sous-sol de la CSN, le 5 septembre.

Urgences Santé

## Rien ne va plus !

Rien ne va plus à Urgences Santé. L'employeur a décidé de ne plus respecter une entente intervenue à la mi-août, ce qui a mis le feu aux poudres. Les ambulanciers ont alors décidé d'entreprendre des moyens de pression. En trois ans, les appels d'urgence ont augmenté de dix pour cent sans qu'il y ait une hausse du nombre d'ambulanciers sur la route. De plus, en raison de l'épuisement des travailleuses et des travailleurs, le taux d'absentéisme est élevé, ce qui aggrave la situation.

M.K.



À vos livres

## Un beau livre sur un grand mouvement

Ceux et celles qui connaissent la CSN seront ravis d'y trouver une somme d'informations jamais réunies jusqu'à présent sur ce mouvement. Ceux et celles qui ne la connaissent pas auront le plaisir de découvrir et d'admirer les femmes et les hommes qui ont écrit son histoire. Pour les uns comme pour les autres, ce livre deviendra une référence, une belle référence, car il est coloré comme un guide touristique. Une section du livre est d'ailleurs consacrée à la visite des régions, tandis qu'une autre nous fait voyager dans le temps. Le chapitre de résistance est celui des luttes menées par le mouvement, suivi d'un recueil de textes majeurs écrits par des militantes et des militants. C'est un livre qui veut semer la fierté et l'espoir.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre : 15 \$

Frais d'expédition : 5,25 \$ (Montréal)

5,75 \$ (ailleurs au Québec).



Outaouais

## Nouvelles conventions collectives dans le secteur municipal

Plusieurs syndicats d'employé-es municipaux de la région de l'Outaouais ont entériné ces derniers mois des règlements satisfaisants.

Les 220 membres du Syndicat des Cols Bleus de **Gatineau** ont adopté à 90 pour cent une convention qui élargit l'accessibilité à la retraite en abaissant l'âge de la retraite facultative à 55 ans, et leur accorde un rattrapage salarial qui totalisera 10 pour cent le 31 décembre 2004. Les syndiqué-es ont également gagné une meilleure reconnaissance des métiers dont certains ont été bonifiés et reclassifiés, les classes neuf et suivantes recevant une augmentation supplémentaire de 0,20 \$. Les peintres voient ainsi leur salaire horaire passer de 18,79 \$ à 20,82 \$ à la fin de la convention. Enfin, ce règlement intervenu sans moyen de pression accorde à 12 salarié-es temporaires un emploi permanent.

C'est à l'unanimité que les 12 membres du STT de la **MRC de la Vallée de la Gatineau**, dont 11 femmes, ont adopté leur première convention collective, qui leur permet de combler leur retard salarial par rapport aux MRC voisines. Ces employées de bureau ont obtenu des hausses salariales allant de 4,68 à 12,06 pour cent la première année, et de 1,5 pour cent les deux autres années.

Les sept membres du Syndicat des Répartiteurs et Répartitrices de la **MRC des Collines**, dans la région immédiatement au nord de Hull et de Gatineau, ont enfin une véritable convention CSN. Auparavant regroupés en syndicat indépendant, ils étaient venus à la CSN pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. C'est maintenant chose faite. Leur convention leur accorde de nouvelles échelles salariales avec augmentations variant entre huit et 12 pour cent, la création d'un nouveau poste permanent de jour et une garantie d'emploi en cas de regroupements municipaux.

Enfin, les 25 membres du Syndicat national des employés municipaux de la **Ville de Maniwaki** ont atteint leurs objectifs les plus importants en obtenant une augmentation de salaire totalisant 7,5 pour cent et l'instauration d'un régime de préretraite pour les salariés ayant atteint 55 ans et au moins dix ans d'ancienneté.

L.L.



Journée nationale des employé-es de soutien cégep le 25 septembre

### On a à cœur votre réussite!

C'est sur le thème : *On a à cœur votre réussite*, que les employé-es de soutien des cégeps (FEESP-CSN) sensibiliseront, le 25 septembre, les étudiants et la population sur le rôle qu'ils remplissent quotidiennement dans leur milieu de travail. Cette activité se tient pour la deuxième année. L'an dernier, cette journée s'était déroulée dans le cadre des négociations du secteur public et leur avait permis de mettre de l'avant

leurs revendications. Les syndicats regroupant le personnel de soutien des cégeps avaient dès lors décidé de renouveler annuellement la tenue de cette journée afin de pouvoir maintenir cet échange avec la clientèle étudiante et la population.

J.R.



Marcel Boissonneault, du Syndicat des employé-es de soutien du Cégep André-Laurendeau, l'an dernier.



### La CSN, en marche avec les femmes!

La CSN participe actuellement à une tournée péruvienne organisée par CUSO-Québec. En effet, à l'initiative de cette ONG, Phyllis O'Dwyer, du Comité national de la condition féminine de la CSN, participe à plusieurs activités à l'occasion d'un programme d'échange sur la lutte contre la pauvreté. Au cours de son séjour, du 27 avril au 7 mai, elle s'est rendue dans différentes villes du Pérou rencontrer des femmes syndiquées et non syndiquées et discuter avec elles de problématiques particulières. Il s'agissait du travail informel, du travail des petites filles, de la difficulté d'instaurer des maisons d'hébergement pour femmes violentées, de la syndicalisation, etc. De plus, elle est intervenue sur la Marche mondiale des femmes lors d'un événement prévu à cet effet, où elle a expliqué comment s'organise la Marche sur le terrain syndical au Québec. En bout de ligne, ce programme de CUSO vise, comme le souhaite la Marche mondiale, à favoriser et à développer des liens entre les femmes du Pérou et du Québec.

Denise Trudeau

### Rapport de la CISL Syndicalistes assassinés

Au moins 140 syndicalistes ont été assassinés ou portés disparus en 1999, selon le dernier rapport publié par la Confédération internationale des syndicats libres, à laquelle est affiliée la CSN. Ce rapport dénombre plus de 3000 arrestations de responsables syndicaux en lien avec leurs activités. Plus de 1500 ont été blessés ou torturés. Des violations des droits syndicaux fondamentaux ont été rapportées dans 113 pays.

Luc L.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL  
**ÇA S'IMPOSE**

### Le truc de Mademoiselle Lavoie

Le participe passé des verbes pronominaux, vous aimez ? Reconnaissez-le donc : ça vous donne la frousse. Je vois déjà des sueurs froides perler à votre front. Allons, un petit effort ! Faisons ensemble un exercice.

### Comment accordez-vous les participes passés suivants ?

- 1- Nous nous sommes (*donner*) de tout cœur à ce travail.
- 2- Elles se sont (*donner*) la peine de téléphoner avant de venir.
- 3- Nous nous sommes (*cogner*) le nez sur la porte.
- 4- Elles se sont (*cogner*) mutuellement et en même temps.
- 5- Nous nous sommes (*montrer*) satisfaits de l'entente.
- 6- Elles se sont (*montrer*) des photos hier soir.

### Réponses et commentaires

1- Cherchons le complément d'objet direct : qui a donné qui ? Dans *nous nous sommes donnés*, il y a : *j'ai donné moi* et il y a *tu as donné toi*, il y a donc deux personnes qui se sont **données**. Dans cet exemple, le complément d'objet direct (le deuxième *nous* de *nous nous*) est avant le verbe, alors le participe passé s'accorde et il faut écrire **donnés**. Évidemment, si ce sont deux dames qui se sont données, on écrira **données** plutôt que **donnés**.

2- Elles se sont **donné** la peine de téléphoner avant de venir. Ici, le complément d'objet direct (*la peine*) est après le verbe, le participe passé ne s'accorde donc pas. À la petite école que je fréquentais au Saguenay, Mademoiselle Lavoie avait un truc qu'elle nous a enseigné : « *Quand tu écris un verbe au participe passé et que le complément d'objet direct est après le verbe, tu n'accordes pas le participe passé parce qu'au moment où tu l'écris tu ne connais pas encore le complément d'objet direct parce que, justement, tu ne l'as pas écrit.* »

Merci, Mademoiselle Lavoie.

3- Nous nous sommes **cogné** le nez sur la porte. Même explication que l'exemple précédent.

4- Elles se sont **cognées** mutuellement et en même temps. Décidément, ces deux boxeuses avaient du caractère. Chacune a cogné l'autre. Il faut donc que ce soit au pluriel, car elles sont mutuellement leur propre complément d'objet direct et, en plus, elles sont avant le verbe.

5- Nous nous sommes **montrés** satisfaits de l'entente. Encore le deuxième *nous* de *nous nous* ! Mais je n'aime guère cette phrase. J'aurais simplement écrit : nous sommes satisfaits de l'entente. En effet, pourquoi *se montrer* quand on peut être ?

6- Elles se sont **montré** des photos hier soir. Elles se sont montré quoi ? Ah ! Ah ! Rappelez-vous le truc de Mademoiselle Lavoie.

Henri Jalbert



## Bilan de l'été :

# 2393 nouveaux membres

Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août, pas moins de 2393 travailleuses et travailleurs répartis dans une cinquantaine de syndicats ont adhéré à la CSN ou ont fondé un syndicat affilié à la centrale syndicale. Tout d'abord, 1623 employés de différents secteurs d'activité ont mis sur pied 29 syndicats CSN. Des requêtes en accréditation ont d'ailleurs

été déposées au ministère du Travail. Durant cette même période, 769 autres salarié-es membres de 22 syndicats ont vu leur syndicat CSN reconnu par le ministère. Avant l'arrivée de ces nouveaux syndiqués, la CSN comptait dans ses rangs quelque 2600 syndicats représentant 250 000 travailleuses et travailleurs.

### Dépôts

Les syndicats CSN suivants ont déposé des requêtes en accréditation au cours des derniers mois : Scierie Abitibi-Consol à La Tuque, McDonald de la rue Peel à Montréal, Canoë, Centre coopératif de la petite enfance Mamuse et Méduque à Trois-Rivières, L'Auberge Le Petit Bonheur, Distribution Option Kit à Québec, Caisse populaire Cap-Chat, Autobus Jerry Lavoie à La Baie, Kitomer (Pêcherie Marinard) à Rivière-au-Renard, Château Royal Hotel Suites (stationnement), Entretien ménager de l'Hôtel du Fort (Service d'entretien Montcalm), C.H. Sainte-Justine (Laboratoire de diagnostic moléculaire), Bonaventure Hilton (piscine), Corporation Terre des jeunes dans Lanaudière, Courrier de Portneuf, Ambulances Bas-Saint-François à Pierreville, Silos Port-Cartier, Municipalité de Pointe-à-la-Croix en Gaspésie, Centre Étape à Québec, Machinerie Agricole Bois-Francs à Warwick, E. Bastille et Fils de Pohénégamook (portes et fenêtres), Victor Innovatex dans la Beauce (filature), Garderie La Maison des Bambins en Montérégie, les camionneurs de Farnic à Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean, Caisse populaire Éducation à Chicoutimi, Caisse populaire d'Arthabaska dans les Bois-Francs, Ressources Alternatives Rive-Sud (justice) dans le Suroît et Pro-Conversion en Estrie.

### Ils sont des nôtres

Les syndicats CSN suivants ont reçu leur certificat d'accréditation du ministère québécois du Travail : Transport C.L.H. de Saint-Hubert, Camionnage C.P., Autobus Les Hauteurs à Bellefeuille, La Citadelle à Lachute, Ambulance Chicoutimi, Club de golf Port-Alfred à Ville La Baie, Caisse populaire Técoupé à Saint-Félicien, intervenants en milieu résidentiel à l'emploi du CLSC et du CHSLD du Ruisseau-Papineau à Laval, Kalyn Seibert à Trois-Rivières, Centre de la petite enfance Pignon sur rue à La Malbaie, Emballage Pentaflex, préposés aux chariots et consignes des aéroports de Dorval et de Mirabel, Municipalité de L'Étang-du-Nord aux

Îles-de-la-Madeleine, Trefflé Goulet à Saint-Joseph-de-Beauce (bois jointé, moulures et cadres de portes), Provigo de Plessisville, Écocentrie en Abitibi-Témiscamingue (recyclage et récupération), Centre de la petite enfance de la Colline à Québec, Acier Celco à Saint-Romuald sur la rive-sud de Québec (portes d'acier), Regroupement pour commercialisation des produits de l'érable (inspection) à Scott en Beauce, la scierie des Produits Forestiers Donohue à Saint-Hilarion dans Charlevoix et Centrale Gazmont à Montréal.



Insatisfaits des services du SCEP-FTQ, les 145 travailleurs de la scierie Abitibi-Consol, à La Tuque, ont clairement démontré leur volonté de rejoindre les rangs de la CSN, lorsque le 1<sup>er</sup> septembre, ils ont non seulement déposé leur requête en accréditation, mais affiché leur couleur en remplaçant le drapeau de la compagnie par celui de la CSN sur le toit de l'usine.

**1 800 947-6177**  
**syndicalisation@csn.qc.ca**



## Équité salariale

## Pas de solution de facilité

C'est avec la journée des technologies médicales, le 1<sup>er</sup> octobre, que se poursuit la campagne de la CSN, amorcée au printemps, sur la reconnaissance de la valeur des emplois à prédominance féminine. Cette campagne fait le lien avec les semaines ou journées thématiques tenues par différents groupes d'emplois et nos revendications en matière d'équité salariale. Cette fois, tout en rappelant le caractère important de leur travail au sein du réseau de la santé, les techniciennes médicales, la FSSS et la CSN rappellent aussi au gouvernement que ces travailleuses refusent qu'on applique des solutions de facilité en matière d'équité salariale.

J.R.

## Projet de loi 143

## Une place pour les syndicats

Comparaisant le 5 septembre devant la Commission de la culture qui étudie le projet de loi 143 sur la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la CSN s'est inquiétée de l'absence totale des syndicats dans le projet de loi et elle a réclamé pour eux la reconnaissance comme partie à la démarche d'accès à l'égalité avec les mêmes droits, moyens et recours que ceux octroyés aux employeurs. La CSN a également déploré le fait que l'approche proactive privilégiée par le projet de loi ne soit pas aussi retenue pour le secteur privé : « À travers nos pratiques syndicales, nous pouvons constater qu'on ne peut compter sur le volontariat : laissés à eux-mêmes, les employeurs ne multiplient pas les efforts pour changer la situation. »

L.L.

## Barcana, à Granby

## Fermeture sauvage

Quelque 250 travailleuses et travailleurs de Granby sont sans emploi depuis le 4 juillet. Barcana, l'entreprise de fabrication de décorations de Noël pour laquelle ils travaillaient, a fermé ses portes à la suite d'une faillite de 16 millions de dollars. Ces membres de la Fédération de la métallurgie (CSN) étaient en grève depuis le 29 mai pour obtenir le renouvel-

lement de leur convention. Les propriétaires de l'usine étaient venus d'Allemagne menacer les grévistes de fermeture, s'ils ne rentraient pas au travail illico. Les syndiqués ont cependant appris que la Banque Nationale avait déjà signifié un avis de saisie de 8 millions pour non-paiement de l'hypothèque. Par la suite, le syndicat de faillite a embauché d'au-



Des membres du syndicat de Barcana sur la ligne de piquetage.

tres personnes pour finaliser la production laissée en plan, en utilisant une faille du Code du travail.

Luc L.

## Cavalier Textiles à Drummondville

## Fermeture cavalière

C'est définitif. L'usine Cavalier Textiles de Drummondville fermera ses portes le 1<sup>er</sup> octobre. Les employés ont brutalement été informés de cette décision le 1<sup>er</sup> août par le biais de l'avis de licenciement collectif envoyé au ministère du Travail. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la filature de Drummondville, qui regroupe 70 des 96 employés de

l'usine, conjointement avec la Fédération du commerce (CSN), a tout fait pour contrer cette décision. Plusieurs dirigeants politiques ont été rencontrés pour régler le litige concernant les subventions réclamées par l'employeur pour maintenir sa compétitivité dans le secteur. Malgré des réponses très favorables provenant des deux paliers de gouver-

nement, les dirigeants n'ont même pas daigné considérer la possibilité d'une relance. Devant une telle fin de non-recevoir, le syndicat tente actuellement de négocier les indemnités de départ pour les employés et s'active à créer un comité de reclassement de la main-d'œuvre, en collaboration avec Emploi Québec.

H.G.

## Pour mémoire

Le film *Invocación*, du cinéaste Hector Favre, a attiré l'attention lors de la récente Mostra de Venise par son mélange de fiction et de témoignages sur le drame survenu le 18 juillet 1994 à Buenos Aires quand une bombe a soufflé le siège de l'Alliance mutuelle israélite argentine (AMIA) tuant 86 personnes et faisant des dizaines de blessés. Six ans plus tard, l'enquête piétine.

Ce film contribue au travail de « mémoire active » qui se poursuit en Argentine où les mères et les grand-mères de la Plaza de Mayo manifestent encore contre l'impunité dont bénéficient tant de tortionnaires de l'époque de la dictature (1976-1983) et dont les exactions sont décrites dans un rapport intitulé *Nunca más* (plus jamais).

Même si les ex-présidents Alfonsín et Menem ont absout les dirigeants militaires, ceux-ci répondent aujourd'hui devant les tribunaux de crimes non couverts par la grâce présidentielle, tel le



vol de bébés nés d'opposantes emprisonnées. Des mandats émis à Paris ou Madrid ont permis cet été d'épingler à Cancun Ricardo Miguel Cavallo, « homme d'affaires » qui fut l'un des plus féroces tortionnaires de l'École mécanique de la marine, et Jorge Olivera, mis aux arrêts à Rome. Olivera était recherché pour le meurtre d'une ressortissante française. Les procédures d'extradition peuvent être longues, comme on l'a vu dans le dossier Pinochet, mais les proches des victimes des dictatures apprécient cette embellie dans leur patiente quête de justice.

## Ingérence

On croit avoir inventé récemment le droit à l'ingérence dans les affaires inter-

nes d'un pays aux prises avec des situations conflictuelles, mais le risque est grand que l'on tente de corriger des atrocités par d'autres atrocités. Ce fut très souvent hélas le cas au cours de l'histoire.

On connaît cependant depuis longtemps le phénomène de l'espionnage, ce désir qu'ont les dirigeants de toutes tendances à se renseigner sur ce qui se trame ailleurs. Le dernier cri de cette tendance est le réseau ÉCHELON mis sur pied par six pays dont le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Big Brother capte maintenant toutes les télécommunications, y compris les courriels, les télécopies, etc. C'est un ancien espion canadien, Mike Frost, qui a sonné l'alarme par ses confidences à la BBC en février dernier. ÉCHELON servirait surtout à des fins industrielles et commerciales.

Clément Trudel





# CSN CSN

## La CSN rajeunit son logo

Lucie Laurin

Depuis longtemps, le logo de la CSN souffrait de mal-définition.

Il avait tant de fois été reproduit à partir de mauvaises copies qu'on en distinguait de plus en plus mal les chaînons constitutants. À l'occasion du deuxième millénaire, la CSN a décidé d'en finir une fois pour toutes avec les contrefaçons, pastiches et autres ersatzs.

**P**as question d'en changer, cependant. C'est qu'on y tient, au chaînon. Même entièrement noir (« c'est la CSN en vêtements de travail », a expliqué Guy Ferland) et même après 26 ans, il traduit encore si bien la solidarité militante qui s'exprime en tous lieux au sein de la CSN. Partout on le copie, on le multiplie, on l'affiche.

Mais, s'est-on dit un jour en haut lieu, pourquoi continuer à perpétuer des images de mauvaise qualité alors qu'on dispose de toutes les techniques pour produire une image parfaite et reproduisible à l'infini ? Ce qu'il fallait, c'est rendre au logo sa fraîcheur, nettoyer les chaînons, les redessiner, leur redonner leur éclat et leur relief. C'est maintenant chose faite. Dans sa version 2000, le chaînon a retrouvé sa vie d'antan. Mieux encore, on aura beau le reproduire des millions de fois, on retrouvera toujours l'original dans l'ordinateur. Il est devenu inaltérable.

Maintenant qu'il est possible de reproduire une signature CSN parfaite et que le logo nouveau est disponible à tous\*, il serait impardonnable d'utiliser une signature qui ne serait pas la vraie, par exemple un logo en couleur, renversé, inversé ou sans les lettres CSN qui lui servent de socle. **Une signature, ça se respecte.**

### Ce que n'est pas le logo de la CSN



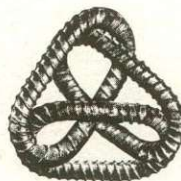
coloré



renversé



inversé



mutilé

*Après 1000 ans, le logo de la CSN n'a pas vieilli. Sans doute sa sobriété et sa puissance d'évocation lui ont-elles valu de traverser les modes et le millénaire. Le chaînon est encore aujourd'hui, pour les membres de la CSN, l'important signe de ralliement qu'il a toujours été.*

Nouvelles CSN,  
n°17 523, septembre 2974

\* La nouvelle version du logo CSN peut être téléchargée du site Internet de la CSN :

[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)